

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-012
Séance du 26 mars 2025
Date de convocation : 13 mars 2025
Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	F. CREVOLA	Carine MOUSTAUD	A	C. PRADIER
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	V. BECQUET	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Convention d'objectifs 2025 FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL

Rapporteur : Christian GUILLEMOT, premier Adjoint

Il est expliqué que le Football Club de Montluel propose des objectifs d'évolution du club, au regard de ses effectifs et de l'équipe féminine, pour l'année 2025.

Il rappelle la volonté municipale de soutenir les associations locales. Dans ce contexte d'objectifs du Club, la somme de 6 500 € a été allouée à l'association.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante que ces objectifs soient formalisés par une convention d'objectifs entre l'association et la commune, cette convention étant annexée à, la présente délibération.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-012-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 1 abstention et 25 pour, décide :

- **D'APPROUVER** la convention en ses termes,
- **DE VALIDER** le versement d'une subvention de 6 500 € au Football Club de Montluel,
- **D'INSCRIRE** cette somme au budget primitif 2025 de la commune
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention d'objectifs individualisée présentée en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à verser la somme comme présenté supra, le versement étant conditionné à la signature de la convention annexée par les deux parties.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-012-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-012-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025